

LES ENQUÊTES DE TERRAIN

Images des jeunes, miroirs des jeunes

1^{ère} enquête sur l'image des filles : « *Devenir une vraie femme : question des adolescentes à leur magazine* »

La presse d'adolescentes vise à créer une communauté de lectrices -rien de semblable n'existe pour les garçons, même très jeunes dès 9-10 ans, autour de préoccupations communes et à leur proposer des réponses aux questionnements existentiels de l'adolescence dans un cadre à la fois sérieux et divertissant : la recherche d'identité, l'affirmation de soi, l'appartenance à un groupe de pairs, les relations amoureuses. C'est un âge où la jeune fille a envie de montrer qu'elle a grandi et qu'elle accède désormais à des comportements, sociaux, économiques, amoureux proches de ceux qu'elle imagine être ceux des adultes. Deux titres mensuels dominent le marché, *Girls* avec un tirage de 232.125 exemplaires et une diffusion de 143.415 (OJD juin 2009), annonce 900.000 lectrices, et *Jeune et Jolie* avec un tirage de 282.904 exemplaires et une diffusion de 178.504 (OJD juin 2009) qui annonce un lectorat de deux millions d'adolescentes. (les garçons et filles âgés de 12 à 18 ans sont environ 4,6 millions).

Girls et *Jeune et Jolie* traitent de la mode, du maquillage ou encore des people, abordent aussi des questions plus personnelles et donnent des conseils, notamment sur l'amour et la sexualité. Les sites internet associés aux magazines ont trouvé une place incomparable pour l'expression des adolescents.

L'incitation à la consommation en matière de mode et de beauté est évidente, en proposant un style, un code d'allure et de présentation. On constate qu'un stéréotype est inculqué de bonne heure à propos des femmes et de leurs intérêts principaux. Les lectrices sont sollicitées très tôt, celles de *Julie* (moins de 12 ans) se voient proposer des pages de mode, certes adaptées à leur âge, et des conseils de beauté confortés par les publicités. **Mode, beauté, amour, sexe sont présentés sous la forme de l'avoir**. Ne pas avoir les moyens de posséder tout ce qui contribue à une image stéréotypée signe la différence, peut-être l'exclusion.

Le modèle ambiant est bien évidemment celui d'une adolescente mince. L'amour, les relations affectives et les relations sexuelles constituent l'ossature des magazines : par exemple: *Hot Love*, *JJ amoureux*, *Love attitude*, *Love stratégie*, *Love*

guide...ou encore Questions love, témoignages love, Moi et les autres, j'ai eu la honte, Moi et les mecs, questions sexo etc...

Chaque numéro propose plusieurs articles traitant de sexualité qui est abordée de façon informative, très pratique et concrète. Les informations et conseils techniques encouragent les jeunes filles à avoir un rapport décomplexé à la sexualité. « *Peur de se lâcher ? Allez, on se décoince !* », « *Toutes les réponses à vos questions les plus intimes* » et « *Mettez lui le feu. Là tout de suite.* »

Un site internet complète le magazine papier. L'anonymat, la non mixité, favorisent l'expression directe en ménageant la pudeur. Nombre de questions ou de témoignages publiés sur le site (de Girls) sont crus, percutants et parfois empreints d'une réelle force émotionnelle. (*Jeune et Jolie* renvoie ses lectrices sur un site général mixte : www.ados.fr et au forum « *les ados parlent sexo* »).

Les questions posées aussi bien sur le site que dans les textes papier montrent une évolution considérable dans l'abord de la sexualité par les adolescentes (la plupart des lectrices ont entre 15 et 17 ans) traitant de ces sujets avec un vocabulaire précis et détaillé mais sans vulgarité ni jugement de valeur. Elles montrent aussi l'évolution de la tolérance sociale à l'égard des informations apportées sur ces sujets par et pour des mineures. Bien qu'apparemment déjà très renseignées, les lectrices ont encore un grand besoin d'informations sans artifices. Le fonctionnement d'Internet est incontestablement favorable à ce type d'expression, il peut aussi être propice aux dérives si le Forum n'est pas attentivement modéré.

Tous les articles et photos évoquent très peu le handicap, les minorités et les discriminations. Les personnes handicapées font parfois l'objet d'articles thématiques mais demeurent à part. Par exemple, les adolescents handicapés ne sont pas interrogés à l'occasion de micro trottoir sur un sujet ordinaire. De même, les illustrations en général n'insèrent pas de photos de jeunes handicapés. La question des minorités est peu abordée.

Dans un monde du travail où 80% des femmes de 25 à 49 ans ont une activité professionnelle les **magazines pour adolescentes n'abordent pas les questions de scolarité, de formation professionnelle, l'avenir professionnel.** Leurs lectrices sont censées vivre dans le temps présent étant avant tout des femmes en devenir qui n'ont qu'à se soucier de leur apparence physique et de leur vie sociale.

A l'opposé des ces revues, il y a des revues orientées sur l'éducatif pour aider les adolescents à trouver une place dans le monde. Le désir des parents d'assurer à leur enfant les meilleures conditions d'éducation et de développement, ce qui signifie actuellement la réussite scolaire, a soutenu l'expansion d'une presse éducative, capable sous des dehors récréatifs, de compléter les acquis et d'ancrer des compétences tant personnelles que sociales chez l'adolescent lecteur. Elle se situe donc en net décalage avec une presse répondant aux standards commerciaux de consommation, immédiate et de loisirs de masse. En se gardant de discours militant, les titres éducatifs soutiennent donc les potentialités positives des adolescents et dressent le portrait idéal d'un jeune à l'aise avec son adolescence, ouvert sur le



monde et ceux qui l'entourent, engagé, pétri de valeurs sociales et citoyennes et invité à jouer un rôle dans la vie de la cité. Les adolescents considèrent ces magazines (choisis par les parents) comme « sérieux ». Cette presse est toutefois en perte de vitesse.

Ces titres tels que *Okapi* ou *Le monde des ados* (pour les collégiens) *Phosphore* et, antérieurement, *les Clés de l'actualité* (tous deux pour les lycéens) inscrivent résolument leurs lecteurs dans un univers où l'éducation, donc l'école sont primordiales ; où le jeune construit dès aujourd'hui un avenir dans lequel il tiendra sa partie. La place future du lecteur étant étroitement dépendante de sa réussite scolaire, le champ de la connaissance est bien évidemment très investi par ces revues. Les jeunes présentés dans les articles sont mobilisés vers la réussite scolaire, investis dans leurs études. L'orientation scolaire, un sujet épineux, porteur de forts enjeux et dans lequel l'école montre de sérieuses insuffisances, alimente donc des dossiers, conseils et témoignages répétés. Tout prépare les lecteurs à prendre conscience des enjeux du monde actuel qui seront ceux de demain et, dès aujourd'hui, à tenir leur place dans la société.

2^{ème} enquête sur les faits divers dans lesquels les jeunes deviennent un enjeu politique

Aujourd'hui, les jeunes semblent constituer une matière inépuisable pour alimenter les faits divers. La place occupée par ces faits dans le débat public et l'espace médiatique « *n'est pas dissociable de la manière dont les différents acteurs qui s'affrontent sur la scène publique s'en servent pour faire valoir leurs revendications et leurs points de vue particuliers* » analysait Eric Macé à propos des violences urbaines. L'exposé des faits, variables dans leurs formes, leur gravité, leur fréquence, mais généralement connoté de violence, produit un effet de répétition, d'alarme. Les parents sont montrés comme démissionnaires, incapables de mesurer le poids et les conséquences réels des faits commis et d'y faire face. Les établissements scolaires, même ceux considérés comme calmes seraient pénétrés par des violences de toutes sortes et les adultes seraient dépassés.

Les sujets traités sont centrés sur des territoires assez repérables où se déroulent des incidents : les banlieues, « les quartiers » et tout jeune des quartiers deviendrait potentiellement celui dont le sujet traite. L'insécurité, les violences des jeunes, les attaques contre l'école, les défaillances parentales sont devenues un enjeu pour la classe politique.

En juin 2009 est rendue publique une enquête du CNRS « *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris* » menée durant plusieurs mois sur 500 contrôles d'identité pratiqués par la police parisienne à 5 endroits différents. Elle révèle que les contrôles effectués par les policiers se fondent principalement sur l'apparence des personnes contrôlées (origine, âge, sexe, style vestimentaire, type de sacs portés) « *non sur ce que les gens font mais sur ce qu'ils sont ou paraissent être. Les personnes perçues comme « noires » (d'origine subsaharienne ou antillaise) et les personnes perçues comme « arabes » ont été contrôlées de manière disproportionnée par rapport aux personnes perçues comme « blanches ».* [...] « *Aussi il est probable que les policiers considèrent le fait d'appartenir à une minorité visible et de porter des vêtements typiquement jeunes comme étroitement lié à une propension à commettre des infractions ou des crimes appelant ainsi un contrôle d'identité.* ».

La réalité est que la délinquance des mineurs représente 9.048 condamnations pour 4,6 millions d'adolescents âgés de 12 à 18 ans. Cette délinquance demeure infiniment moins développée que celle des adultes qui est essentiellement le fait d'hommes majeurs. Parmi les violences les plus souvent citées et reprochées aux adolescents, les incivilités tiennent une part prépondérante. Si l'on s'attache « **aux 1 254 000 personnes identifiées comme auteurs présumés d'infractions** », les chiffres du ministère de la Justice¹ révèlent que 83% d'entre elles sont des majeurs et que 17%

¹ Et ² Chiffres clés de la Justice des mineurs, 2008 ; « Grand angle, Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance (OND) » de juin 2009 apporte des éléments du même ordre à partir des personnes mises en cause, c'est-à-dire auditionnées car du point de vue policier suffisamment d'indices laissent supposer qu'elles ont commis les infractions reprochées, mais pas forcément poursuivies ou condamnées.

sont des mineurs (218 000 mineurs). Ce chiffre rapporté aux 4,6 millions d'adolescents âgés de 12 à 18 ans indique que la proportion de mineurs délinquants reste faible. Sachant que « 66% des mineurs qui font l'objet d'une décision pénale ne commettent pas de nouvelle infraction dans l'année qui suit », **il apparaît que le recours à la violence de la part des mineurs est réel mais marginal²**.

Toutefois l'image des adolescents véhiculée en partie par les médias et les discours publics influence les réflexions sur ce thème et peut les biaiser. Des faits divers mettant en cause des adolescents violents à l'école et dans les quartiers influent sur le contenu de lois de plus en plus répressives en matière de délinquance des mineurs. « *Aujourd'hui, le moindre incident influe sur le climat actuel touchant à la sécurité ; l'incident est mis en avant, il est répercuté mais à force de répétition il se banalise et passe pour normal* » constate le rédacteur en chef d'un quotidien pour adolescents. Plusieurs de nos interlocuteurs remarquent que le discours politique actuel mettant en avant ces faits divers contribue à construire des « figures du jeune » qui répondent à des projets politiques. Bien que, depuis 2001, dix-huit textes de loi sur la sécurité intérieure aient renforcé l'arsenal juridique qui doit combattre l'insécurité, « *Notre arsenal répressif reste insuffisant* » assurait le rapporteur de la proposition de loi anti-bandes lors du débat à l'Assemblée nationale.

L'institution scolaire est au cœur du débat sur les violences des enfants et des adolescents. La plupart des violences scolaires dans un établissement se manifestent par des insultes, des bagarres principalement entre élèves et des agressions verbales ou physiques contre un enseignant ou un adulte. On constate de plus en plus la difficulté pour les établissements de faire face à ces situations courantes de bagarres qui les mènent à saisir la justice de façon croissante.

Plusieurs textes de l'Education nationale « *Conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire* » et le guide « *Réagir face aux violences* » apportent des éléments pratiques complémentaires aux personnels éducatifs.

L'actualité a montré des situations plus exceptionnelles où des établissements ont subi de véritables intrusions extérieures d'adolescents parfois armés. Ce qui pousse l'opinion publique à réclamer une protection renforcée des établissements.

Néanmoins, les chiffres publiés par l'Education nationale montrent que la violence n'est pas le lot quotidien des collèges et lycées et des 5,4 millions d'élèves du second degré. Entre septembre 2008 et mars 2009, les recteurs ont signalé les cas de violences directement au Ministère. On a relevé : 19 intrusions avec armes (toutes armes confondues), 150 détentions d'armes par les élèves et 73 usages d'armesⁱ.

L'Education nationale n'est pas démunie face à ces comportements dont elle a pris la mesure depuis 1998, soit plus de dix ans, avec notamment, la circulaire du 2 octobre 1998 intitulée « *Violence en milieu scolaire lutte contre la violence en milieu scolaire et renforcement des partenariats* »ⁱⁱ. Une annexe jointe est destinée à « *aider les chefs d'établissements à opérer les distinctions nécessaires* » sur les principales situations susceptibles d'être rencontrées en milieu scolaire.



Après les intrusions de groupes de jeunes dans des établissements scolaires du printemps 2009 a été faite la proposition de loi « *Lutte contre les violences de groupe et protection des personnes chargées de service public* » qui a été adoptée par les députés en juin 2009 et doit être examinée au Sénat à l'automne 2009 et crée une nouvelle infraction. En outre, dissimuler volontairement son visage pour échapper à l'identification (usage de « la capuche ou de la cagoule ») sera considéré comme une circonstance aggravante.

Pourtant dans l'univers scolaire des dispositifs préventifs existent déjà : le repérage des lycées les plus touchés par la violence est déjà pratiqué avec le diagnostic de sécurité en milieu scolaire (DSMS), (circulaires du 14 mai 1996 et 2008 du Ministère de l'Education nationale). Le code pénal prévoit déjà l'association de malfaiteurs, définie par l'article 450-1.

Plusieurs magistrats confient avoir constaté que, d'une manière générale, accroître la sévérité et la répression peut avoir un effet stimulant sur de nombreux mineurs. Jusqu'à quand va-t-on entretenir l'illusion que l'on répond fondamentalement aux problèmes de délinquance « *en ajoutant des lignes dans le code pénal* » qui a été modifié à plus de 40 reprises depuis 2002 ? s'interroge Laurent Mucchielli chercheur au Cesdip.

ⁱ DEPP, SIVIS, Ministère de l'Education nationale

ⁱⁱ Circulaire n°98-194, BO de l'Education nationale hors série du 15 octobre 1998

3^{ème} enquête sur « *L'expression et la participation des adolescents, des droits à renforcer* »

L'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant consacre le droit d'expression de l'enfant et de l'adolescent. L'exercice de responsabilités, la mise en œuvre de la liberté d'expression et d'association ainsi reconnues offrent aux adolescents un apprentissage de la citoyenneté au plus près de la réalité. Ils répondent au besoin habituel à cet âge de s'investir, d'avoir de l'audace et de trouver une place dans le monde ; un besoin parfois exprimé avec maladresse par les jeunes. Ils apportent aux adolescents des moyens de s'insérer progressivement dans le champ des responsabilités, d'en faire l'expérience et, tout en prenant des risques socialement acceptés et valorisés, de construire leur autonomie sans se tourner vers des actes de transgression ou de mise en danger.

Les façons qu'ont aujourd'hui les jeunes de s'engager déroutent nombre d'adultes. Ils ne s'engagent pas toujours sur le long terme mais ponctuellement, sur un projet, ils choisissent une cause précise sur laquelle ils se mobilisent un temps donné, avec ténacité et efficacité. Un directeur départemental de la jeunesse et des sports rapporte son expérience « *certaines jeunes ont besoin d'un engagement sur une durée limitée* » et rappelle que cette disposition d'esprit ne doit pas les faire écarter d'une instance de participation.

Il est évidemment nécessaire de veiller à ce que cette participation soit accessible à tous et ne soit pas seulement le fait de jeunes déjà mobilisés et dotés d'un bon capital scolaire. La formation de ces jeunes élus est la clé du succès « *trop souvent, dans ces instances scolaires ou non, on demande aux jeunes de « parler vieux* », constate un animateur. *C'est-à-dire de penser, de s'exprimer, d'avoir l'expérience d'adultes* ».

La formation concerne aussi les adultes afin qu'ils reconnaissent pleinement les capacités et la légitimité de ces adolescents. « *Suivre les jeunes demande du temps et beaucoup d'accompagnement* » constate une responsable associative qui accompagne la création de projets solidaires dans un quartier afin de « *former à la prise de responsabilité et améliorer l'image des jeunes des quartiers populaires.* »

Il arrive que, dans l'esprit des adultes, les notions d'intégration et de participation-expression soient confondues, comme si la participation se réduisait à un outil d'intégration particulièrement destiné aux jeunes dont les conditions de vie peuvent compliquer l'intégration. Des projets : initiation sportive, initiation informatique par exemple. Mais quels choix, quelle voix réels les jeunes ont-ils dans la poursuite de ces projets ? Les adolescents bénéficient de ces programmes mais n'y ont pas une place d'acteurs.

A ceux qui dressent le portrait d'une jeunesse craintive ou violente, l'observation des faits, de la diversité des actions de participation et d'expression menées par des adolescents, de leur énergie et de leur créativité, apporte un démenti manifeste.

Lors de ses rencontres et déplacements, la Défenseure des enfants, son équipe et ses correspondants territoriaux ont rencontré des jeunes, des responsables de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des élus municipaux, départementaux, régionaux, des représentants des services de conseils généraux. La Défenseure a ainsi pu recueillir leurs expériences et leurs observations sur le fonctionnement, les obstacles, les points forts et leurs propositions qui concernent les instances de représentation et d'expression des jeunes.

1) L'expression et la participation des jeunes dans le cadre scolaire

Les lycéens et les collégiens se sont vu reconnaître des droits de participation et d'expression dans leur établissement scolaire principalement par la loi d'orientation de juillet 1989. Cependant collégiens et lycéens ne sont pas traités de la même manière. Les délégués de classe sont élus dans les collèges et lycées.

Sont spécifiques aux lycées : le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), le Conseil académique de la vie lycéenne qui regroupe des délégués de CVL, le conseil national de la vie lycéenne.

La participation des élèves au sein des établissements scolaires et l'exercice de leurs droits se heurtent encore à des freins structurels que décrivent clairement les élus et des membres des équipes pédagogiques et qu'un proviseur de l'Isère résume ainsi : les jeunes ont envie d'agir mais sont découragés par la complexité des instances et les difficultés rencontrées dans l'organisation et la réalisation des projets : manque de temps, de pouvoir décisionnel et surtout insuffisance des formations dispensées aux délégués. (Éducation nationale, circulaire du 5 avril 1991). Cette formation essentielle pour qu'ils jouent leur rôle avec confiance et efficacité reste très variable selon les établissements. Jeunes élus et adultes reconnaissent que l'effectivité de ces fonctions, leur créativité, leur crédibilité dépendent étroitement de sa reconnaissance par l'équipe pédagogique et de l'investissement de celle-ci, tout particulièrement du chef d'établissement dans ces instances. Les disparités dans l'efficacité et la reconnaissance de ces fonctions découragent les adolescents à s'investir dans leurs instances de représentation : 84% des CVL ne pouvaient pas siéger au complet à l'issue des élections de 2008.

« **Prenez la parole avant qu'on vous la concède** » en créant votre **journal au lycée**. La circulaire du 6 mars 1991, modifiée en 2002, définit le cadre réglementaire de la presse lycéenne. **L'association Jets d'encre** (Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune, www.jetsdencre.asso.fr) fédère, conseille et représente ces publications qui répondent au « *besoin de se bouger, s'exprimer* ». Le journal est donc la production d'un groupe de lycéens qui ne partagent pas tous les mêmes opinions mais estiment indispensable de donner leurs points de vue, leur savoir sur le monde et de les faire connaître aux autres jeunes qui les entourent. Les méthodes et contenus visent à réveiller ou au moins intéresser leurs condisciples que les jeunes rédacteurs considèrent volontiers comme « *une masse un peu amorphe* ».



Chaque année des milliers de journaux scolaires voient le jour dans les établissements et permettent une expression induite ou spontanée pour des milliers d'élèves et de jeunes. Cette éducation aux médias dans le cadre scolaire est menée sous l'égide du CLEMI (centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale). De très nombreuses initiatives ont vu le jour, certaines éphémères, d'autres durables, généralement sous forme de « journal » papier. Plusieurs titres de la presse quotidienne régionale ont ouvert ponctuellement ou régulièrement leurs colonnes aux travaux de journalistes collégiens, lycéens et parfois écoliers. Les « blogs de classe » sont encore peu répandus. L'éducation aux médias par le biais de la télévision éducative a donné lieu à différents partenariats.

2) L'expression et la participation des jeunes dans les collectivités territoriales

Participer à la vie publique de 7 à 25 ans est devenu possible grâce aux conseils de jeunes : conseils municipaux, conseils généraux, conseils régionaux qui s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et sont des instances créées librement par les collectivités territoriales : communes, départements et régions. Les élus adultes fixent les modalités pratiques : âges concernés, nombre de postes à pouvoir, mode de désignation des candidats, moyens financiers mis à disposition du conseil, missions, pouvoirs. Par leur diversité d'origines, les jeunes conseillers représentent la jeunesse d'un territoire. La concertation entre jeunes et élus sur des projets de la collectivité : plan de déplacement urbain, plan local d'urbanisme..., les propositions et actions qui en découlent ont des effets sur toute la collectivité. (L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) www.anacej.asso.fr promeut la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation avec les élus.)

Toutes les collectivités territoriales n'ont pas installé de conseils de jeunes. C'est un choix véritable que de faire réellement participer les adolescents à la vie locale ; il réclame de la part des promoteurs une organisation exigeante, une forte implication et organisation : budget, moyens matériels, pour que ce conseil ne se réduise pas à une façade. Donner un espace de parole aux adolescents et les faire travailler sans que cela débouche sur des décisions et responsabilités risquerait de dénaturer le conseil. Les observations concernant le fonctionnement de ces instances sont très proches de celles relevées à propos des modalités d'engagement des adolescents dans les structures scolaires ; « *Il faut éviter les faux semblants qui irritent les jeunes, ne pas leur donner l'impression de, comme ils le disent, « fabriquer des professionnels de la participation jeune »* explique la sociologue Patricia Loncle.

3) Un foisonnement d'initiatives à soutenir

Partout sur le territoire, des jeunes entre eux ou des jeunes avec des adultes apportent leur contribution et créent intégralement des actions presque toujours sur le mode associatif. Les initiatives motivées par un besoin d'expression culturelle sont très fréquentes, les activités sportives puis la solidarité au sens large également. Elles correspondent bien aux intérêts et aux besoins des jeunes. Tout l'enjeu de ces associations consiste à donner sa place à l'adolescent. Se mêler à la vie d'une association pour réaliser son propre objectif, fait acquérir de la maturité et développe des compétences utiles, valorisantes, particulièrement chez les jeunes qui ont peu de succès scolaire.

Les jeunes peuvent prendre appui sur des programmes comme Envie d'agir, Défi jeunes ou encore sur le réseau Junior associations, mais **d'une manière générale les adolescents connaissent mal ces programmes qui leur sont pourtant destinés.**

Un débat s'est instauré : l'engagement des jeunes doit-il être valorisé et de quelle manière ? Si tous considèrent unanimement que s'engager est formateur et valorisant, les opinions sont diverses à propos des modalités de valorisation. Le débat sur les valeurs de la gratuité et du désintéressement est inscrit en filigrane. Beaucoup de jeunes affirment avec conviction que la fierté d'avoir mené à bien sa mission ou son projet leur suffit ; qu'il est inenvisageable d'en tirer un avantage concret. Ils en sont d'autant plus convaincus qu'ils bénéficient d'un regard positif des adultes. Un premier pas pourrait être accompli en suivant la préconisation de quelques lycéens élus, **de créer un Livret de l'engagement citoyen rassemblant toutes les activités, scolaires ou non, dans lesquelles s'est investi l'adolescent.** C'est une démarche assez proche qui a été adoptée par le haut commissaire à la jeunesse, Martin Hirsch et le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, en proposant en septembre 2009, d'instaurer «**un livret de compétences** ».

